



---

## CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°9

JEUDI 23 JUIN 2022

---

**Membres élu.e.s présent.e.s** : Sébastien AUBINEAU, Hugo BACLE, Maylis BOUDREAU, Pascal CHAUCHEFOIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Damien DUPERRE, Florian DUPERRE, Marie FERRU, Matthieu FLOCHON, Arnaud FRANCOIS, Sandrine GIL, Camille HOCHEDÉZ, Armelle JACQUEMOT, Anne JOLLET, Pascale LARIGAUDERIE, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Marjolaine MAUROUX, Loïc MAZOU, Alexis PEREZ, Isabelle SANTOIRE, Jean Louis YENGUE

**Membres élu.e.s excusé.e.s** : François BRIZAY, François DUBASQUE, Manon FOUBERT, Jérôme GREVY, Séverine LEMAITRE

**Absent.e.s ayant donné procuration** : François BRIZAY à Armelle JACQUEMOT, Séverine LEMAITRE à Nadine DIEUDONNE-GLAD ou à défaut à Loïc MAZOU

**Membres invité.e.s présent.e.s** : Samuel ARLAUD, Christel BIDEI-ILDEI, Yannis DELMAS, Sophie JALABERT, Philippe MAINTEROT, Lucie MALBOS, Eric MARCEAU, Jean-Baptiste MARCHAND, Myriam MARCIL, Gilles MARMASSE, Chantal PELHATE, François RIGALLEAU, Nicolas TRAN

**Membres invité.e.s excusé.e.s** : Isabelle AABKARI, Cécile AUZOLLE, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, Jean-Pierre ESCRIVA, Serge HELIAS, Christian PAPINOT, Catherine TREHONDAT, Graeme WATSON

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté avec une abstention.

## 2. Informations générales

### A. Evolution des horaires de la Bibliothèque Universitaire Michel Foucault

Myriam Marcil, responsable du Service Commun de Documentation, prend la parole.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, le poste de responsable de la BUMF est vacant suite au départ de Yvan Hochet et l'intérim est assuré par Myriam Marcil. Suite au mouvement national, une nouvelle responsable prendra le poste le 1<sup>er</sup> septembre prochain, madame Hélène Fortin.

Le SCD va procéder à une modification des horaires d'ouverture de la BUMF en supprimant l'ouverture le samedi à partir de la rentrée prochaine.

Les statistiques montrent que peu d'étudiant.e.s utilisent les services de la BUMF le samedi. Les emprunts sont peu nombreux. Les chiffres de l'année 2018-19 (avant COVID) montrent qu'un maximum de 17 personnes le matin et 27 personnes l'après-midi étaient présentes simultanément.

Les étudiant.e.s de l'UFR SHA pourront être accueilli.e.s par la bibliothèque du centre de doctorat (UFR Droit) qui se situe en centre-ville et ouvre le samedi de 9h à 17h. Cela sera possible grâce au passage de cette bibliothèque sous la gestion du SCD.

Les horaires de la BUMF du lundi au vendredi ne seront pas modifiés.

Exceptionnellement cette année, la BUMF a dû passer en horaire d'été dès le mois d'avril. Pour l'année prochaine, le passage à l'horaire d'été est prévu normalement fin mai-début juin.

A la rentrée 2023-24, la BU située au bâtiment A2 sur le campus devrait rouvrir après travaux. La médiathèque François Mitterrand de Grand Poitiers réfléchit en collaboration avec le SCD aux horaires d'ouverture coordonnés qui pourront être proposés aux étudiant.e.s et grand public.

### B. Retour sur les dialogues de gestion

#### Dialogue Ressources Humaines

Le dialogue Ressources Humaines s'est tenu le 12 juin dernier. Etaient présent.e.s Jean Louis Yengué, Éric Marceau et Patricia Etien pour l'UFR, et Nicolas Boistay, DRH, Sébastien Laforge, Vice-Président RH et Grégory Mousserion, VP BIATSS, pour la présidence de l'université.

L'équipe de l'UFR a défendu les positions débattues en Conseil d'UFR pour les postes d'enseignant.e.s, d'enseignant.e.s-chercheur.se.s et de BIATSS.

Un premier retour sera fait par la présidence à l'automne, suivi d'un arbitrage en novembre pour un passage en Conseil d'Administration en décembre 2022.

#### Dialogue financier

Le dialogue financier s'est tenu le 20 juin dernier. Etaient présent.e.s Jean Louis Yengué accompagné d'Éric Marceau et de Claire Beausse pour l'UFR, et Catherine Machard,

directrice des affaires financières, Marie Gac de la cellule de pilotage et d'appui à la stratégie, et Flora Sfez, VP finances pour l'université.

Quatre éléments ont été au cœur des discussions :

- les charges à payer de l'UB paie : un décalage entre le prévisionnel et le réel a été constaté par la présidence auquel l'UFR a pu apporter des éléments d'explication

- la sous-traitance de l'entretien du bâtiment A4 à partir de la rentrée 2022 : l'UFR a demandé qu'une compensation financière soit apportée par l'UP, compte tenu de l'économie générée par la suppression de postes associée. Cette sous-traitance permet de résoudre des difficultés de personnel dans ce service. Elle est également voulue par l'UP car cela entraîne une diminution de la charge salariale (qui est à 87%) en transférant la dépense sur le budget de fonctionnement et cela permet un rééquilibrage entre composantes puisque la sous-traitance existe pour une partie des bâtiments des autres composantes. Le bâtiment A3 est également concerné par cette sous-traitance. Les deux agent.e.s titulaires en poste en Lettres & Langues vont rejoindre l'équipe d'entretien de support de l'UP qui permet de détacher du personnel dans les composantes si besoin.

- la plateforme Rydoo pour la dématérialisation des Ordres de Mission : l'UFR a alerté sur un surcoût possible

- les fluides : ils représentent un surcoût de 3.5M€ pour l'UP cette année. La direction de l'UFR a demandé à ce que ce ne soit pas répercuté sur les budgets des composantes.

### C. Mise en place d'une médiation au sein du département de Sociologie

Suite à un signalement du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, l'UP a demandé la mise en place d'une médiation au sein du département de Sociologie où l'ambiance de travail est altérée et tendue. La direction de l'UFR a préféré faire appel à une société externe qui a les compétences et le positionnement pour ce type de médiation. La société C-Stratégique de Pascale Boudesseul a été retenue. La médiation se fera sur 6 mois environ. Le coût est de 8000€. L'UFR a demandé à l'UP d'en prendre la moitié à sa charge.

Le département de Sociologie en a été informé par la direction de l'UFR en réunion de département la semaine dernière.

### D. Evaluation de la réorganisation des services

Alexis Perez sera le chargé de mission pour les étudiant.e.s.

Le directeur remercie Sébastien Aubineau, Yannis Delmas et Alexis Perez d'avoir accepté cette mission.

La méthode d'évaluation n'est pas encore arrêtée.

Un élu demande à ce que l'anonymat soit respecté et suggère d'utiliser un questionnaire en ligne anonyme.

## 3. Recherche

Le directeur relaie l'appel de l'assesseur Recherche, excusé, aux enseignant.e.s-chercheur.r.se.s et chercheur.r.se.s à vivre sereinement dans les laboratoires et entre laboratoires.

Le directeur remercie les collègues qui ont répondu à l'appel à projets « Impulsions interdisciplinaires » de l'UP. Il encourage à répondre aux prochains appels qui seront faits. Il est important pour l'UFR de montrer sa pluridisciplinarité à travers ce type de projets.

## 4. Relations internationales

### A. Mise en ligne du catalogue de cours

Le catalogue des cours à destination des étudiant.e.s internation.aux.ales est disponible sur le site internet de l'UFR, à l'adresse :

<https://sha.univ-poitiers.fr/relations-internationales/venir-etudier-a-poitiers-incoming-students/>

Ce catalogue offre une visibilité et une lisibilité de l'offre de formation. Quelques corrections doivent encore y être apportées. Ensuite, une version téléchargeable et imprimable sera disponible.

L'assesseure, Armelle Jacquemot, remercie Sophie Jalabert, responsable Communication, pour la conception et la réalisation de ce catalogue.

Le directeur remercie l'assesseure et le service des relations internationales pour leur travail sur ce catalogue.

### B. Appel « Aide complémentaire à titre exceptionnel à la mobilité internationale »

L'aide complémentaire à titre exceptionnel à la mobilité internationale est allouée sur le budget des relations internationales. L'enveloppe est variable d'une année sur l'autre puisque dépendante des autres dépenses. Pour l'année 2022, elle s'élève à 1 500€. L'aide est plafonnée à 20% du montant total pour un maximum de 300€ et conditionnée à un co-financement d'un laboratoire, d'un département ou du SURIEE pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Auparavant, les demandes pour cette aide étaient reçues au fil de l'eau et examinées par l'équipe de direction. Un changement de procédure a été adopté à l'unanimité par la Commission Relations Internationales. Il y aura désormais deux appels lancés par an: un en juin pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire suivante et un en décembre pour le 2<sup>nd</sup> semestre. Les demandes seront examinées et accordées ou non par la Commission RI.

Un appel sera donc lancé très prochainement pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2022-23.

Un enseignant demande si un étudiant en mobilité entrante venant de Russie, Biélorussie ou Ukraine peut être exonéré des frais d'inscription.

L'assesseure répond que le gouvernement français a décidé de fixer les droits d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s à 2 800€/an environ. Cependant, l'UP a décidé d'une exonération partielle, en faisant payer les mêmes frais d'inscription qu'aux étudiant.e.s français.e.s à une large majorité d'étudiant.e.s. Sont concerné.e.s les étudiant.e.s provenant d'un pays ayant une convention avec l'UP ou figurant sur la liste des pays votée par le CA de l'UP.

Pour les étudiant.e.s qui restent dans un même cycle, il a été décidé qu'il n'y aura pas de changement. Les étudiant.e.s qui pourraient avoir à payer des frais plus élevés sont celles et ceux ayant validé une licence et souhaitant s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de master. Le service scolarité essaie d'identifier toutes les personnes concernées.

## 5. Point étudiant

Les élu.e.s étudiant.e.s remercient les équipes pédagogique et administrative pour la ponctualité de la délivrance des notes du 2<sup>nd</sup> semestre et espèrent qu'il en sera de même pour les examens de la 2<sup>nde</sup> session et ceux de l'an prochain.

Il est demandé que les élections des délégué.e.s d'année aient lieu le plus tôt possible à la rentrée, c'est-à-dire à la fin du mois de septembre. Les délégué.e.s sont des intermédiaires qui facilitent la communication avec les étudiant.e.s y compris pour les élu.e.s étudiant.e.s. Une liste de diffusion des courriels des délégué.e.s d'année a été créée et sera mise à jour dès le mois d'octobre si possible.

Il est également à nouveau demandé d'inviter les délégué.e.s d'année aux réunions de département.

Le directeur annonce que l'assesseur étudiant, Florian Duperré, arrive à la fin de son mandat puisqu'il est en 5<sup>e</sup> année de Géographie. Il le remercie pour son investissement tant pour le département de Géographie, que pour l'UFR en tant qu'élu, que pour l'association étudiante CASSINI, ou encore au sein de l'équipe de direction pour qui il a été un excellent relais dans sa communication avec les étudiant.e.s, en ayant, par exemple, l'idée de créer la liste de diffusion des courriels pour les délégué.e.s d'année.

Florian Duperré répond qu'il a été très heureux de son investissement qu'il a trouvé très formateur et enrichissant.

L'équipe de direction propose que Maylis Boudreault soit la nouvelle assesseure étudiante à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Maylis Boudreault est en 1<sup>ère</sup> année de master Psychologie et Neuropsychologie. Depuis qu'elle est élue étudiante, elle s'est intéressée aux différents dossiers qu'elle a suivis avec l'assesseur. Elle a mûrement réfléchi à cet investissement supplémentaire et vérifié qu'il était compatible avec sa 2<sup>e</sup> année de master avant d'accepter le poste.

Le Conseil, par un vote de 23 voix en faveur et 2 votes blancs, approuve la nomination de Maylis Boudreault en tant qu'assesseure étudiante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le directeur remercie Maylis Boudreault d'avoir accepté de rejoindre l'équipe de direction. Florian Duperré assurera un tuilage jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

## 6. Point BIATSS

Deux services connaissent une fin d'année universitaire un peu tendue, la scolarité et la gestion des emplois du temps.

Pour la scolarité, les délais sont très courts entre les délibérations et le début de la 2<sup>nde</sup> session. Il y a beaucoup d'examens et une grande diversité d'épreuves pour la 2<sup>nde</sup> session. Plusieurs calendriers doivent être préparés. De plus, les étudiant.e.s ont des difficultés pour s'y retrouver. L'organisation de cette 2<sup>nde</sup> session est donc complexe pour les gestionnaires de formation.

Le service scolarité remercie les enseignant.e.s pour leur mobilisation pour la surveillance des examens.

En ce qui concerne les sujets d'examens, deux départements sur cinq en centre-ville ont encore posé problème. Des sujets ont parfois été communiqués 20 minutes avant l'épreuve ou le dimanche soir pour le lundi matin. Les problèmes viennent souvent des chargé.e.s de cours qui sont encore trop souvent mal informé.e.s.

La seconde session s'avère donc chronophage et éprouvante pour les personnels BIATSS et enseignant.

On constate que finalement très peu d'étudiant.e.s se présentent aux examens de rattrapage.

La date limite de remise des notes pour les licences est le 27 juin pour des délibérations et affichage des notes le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

La date limite de remise des notes pour la 1<sup>ère</sup> année de master est le 6 juillet avec des délibérations et affichage au plus tard le 12 juillet.

La date limite de remise des notes pour la 2<sup>e</sup> année de master est le 7 juillet avec des délibérations et affichage au plus tard le 13 juillet.

## 7. Culture

Un appel à projets artistiques, culturels ouverts sur la société en lien avec les activités scientifiques a été lancé le 15 juin dernier avec un retour demandé pour le 9 septembre. Cela concerne des activités culturelles comme des expositions.

L'aménagement et l'équipement de la longère au bâtiment E14 est en cours. L'inauguration aura lieu lors de la fête de l'UFR le 29 septembre avec les associations étudiantes.

Toutes les associations étudiantes sont invitées à participer au Village associatif à la Maison Des Etudiants le 19 septembre.

## 8. Formation

### A. Délibérations et 2<sup>nde</sup> session

On note un faible investissement des étudiant.e.s pour la 2<sup>nde</sup> session.

Il n'est pas possible de demander aux étudiant.e.s de s'inscrire pour cette session car les délais sont trop courts et cela engendrerait un surcroît de travail pour le service scolarité.

Ce problème ne se posera plus à partir de l'an prochain puisque le règlement des examens stipule, dans une partie sur laquelle les composantes n'ont pas la main, qu'un.e étudiant.e ajourné.e en 1<sup>ère</sup> session doit repasser toutes les UE où il.elle n'a pas obtenu la moyenne ou il.elle sera déclaré.e défaillant.e. C'est une information importante qui sera diffusée dès la rentrée et rappelée tout au long de l'année.

Les horaires affichés des examens oraux ont posé problème puisque les étudiant.e.s lisant « à partir de », ils.elles se sont souvent présenté.e.s en fin de demi-journée alors que l'enseignant.e, sans étudiant.e présent.e, était déjà parti.e. A l'avenir, il faudra donc convoquer tous.toutes les étudiant.e.s à la même heure.

Il n'y aura pas de session de substitution pour cette 2<sup>nde</sup> session.

Une grande vigilance est demandée pendant la surveillance des examens. De nombreux cas de fraude sont observés. Les étudiant.e.s ont recours aux notes écrites comme au téléphone portable pendant les examens sur table. Peu de flagrants délits sont constatés. Les enseignant.e.s sont invité.e.s à passer dans les rangs pendant les surveillances en amphithéâtres. En cas de flagrant délit, la fraude doit être signalée pour que la procédure de saisie de la commission de discipline puisse être lancée.

## B. Nouvelle Offre de Formation

L'assesseure adjointe à la formation, Lucie Malbos, remercie Catherine Tréhondat, Isabelle Santoire et toutes les personnes qui ont travaillé sur la NOF.

Les mesures transitoires pour les étudiant.e.s redoublant.e.s sont en cours d'élaboration.

### UEO

La liste des UEO a été envoyée aux enseignant.e.s. Les porteu.r.se.s sont invité.e.s à dire d'ici le 28 juin si leur UEO sera toujours proposée l'an prochain ou pas. Tout.e enseignant.e peut proposer une nouvelle UEO.

### Règlement des examens

Le règlement a été mis à jour pour les licences, les licences professionnelles et les masters. L'UP a demandé un arbitrage pour certains points. Il a été répondu à l'identique des versions précédentes.

L'UP a demandé d'ajouter un paragraphe sur l'absentéisme. Il a donc été ajouté qu'un.e étudiant.e absent.e à un contrôle continu doit fournir un justificatif dans les 48h ou il.elle sera noté.e ABI. Cela permettra d'entériner les pratiques.

Le règlement a été transmis aux responsables de département pour relecture. Aucun.e modification n'a été demandée.

Un enseignant du département Sciences de l'Information et de la Communication fait une demande concernant la certification en anglais en master. Aujourd'hui, la note est calculée en faisant la moyenne des moyennes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années. Cela pénalise les étudiant.e.s qui font un stage à l'étranger et augmentent fortement leur moyenne en 2<sup>e</sup> année, mais qui restent pénalisé.e.s par leur note de 1<sup>ère</sup> année. De plus, la formation SIC dans beaucoup de ses parcours acceptent les étudiant.e.s directement en 2<sup>e</sup> année qui n'ont donc qu'une seule moyenne. Le département souhaite donc que seule la note de 2<sup>e</sup> année soit prise en compte. Au vu des résultats des années précédentes, cela n'aurait jamais été en défaveur des étudiant.e.s.

L'assesseure adjointe répond que le principe n'a pas à être décidé pour toute la composante, chaque mention peut décider pour elle-même. Si le département SIC le souhaite, ce sera entériné pour lui. Les porteu.r.se.s de mention et parcours de master seront consulté.e.s sur ce point pour savoir si ils.elles souhaitent entériner le même principe pour leurs formations.

## C. Anglais

### Certification

Les étudiant.e.s ont passé la certification en anglais rendue obligatoire pour valider la licence. L'UP étudiait la possibilité d'une 2<sup>nde</sup> session quand le Conseil d'Etat a annulé le décret du 3 avril 2020 :

« Selon le code de l'éducation, la délivrance des diplômes nationaux ne peut dépendre que des résultats du contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'Etat. Le Conseil d'Etat juge donc que le fait de conditionner la délivrance des diplômes nationaux de BTS, DUT et licence à la présentation d'une certification en langue anglaise auprès d'un organisme extérieur à

l'établissement accrédité est contraire au code de l'éducation. Il annule donc le décret du 3 avril 2020 et l'essentiel de l'arrêté du même jour. »

Aucune autre information n'a été reçue concernant la certification en anglais à ce jour.

#### ☐ Travaux Dirigés

La date de début des TD d'anglais pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de licence a été fixée par l'UP au 19 septembre pour permettre de faire passer les tests de niveau pour former les groupes de TD.

Cette date entraîne le placement de cours sur la semaine 13.

Les enseignant.e.s de langues ont décidé que les cours débuteraient le 12 septembre pour la 3<sup>e</sup> année de licence.

#### D. Réunions de rentrée

Un courriel a été envoyé aux responsables des départements pour leur demander de fixer les réunions de rentrée sur les journées des jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 septembre. Le retour est demandé pour le 30 juin au service scolarité pour une mise en ligne au plus tard le 5 juillet.

Le directeur termine cette dernière séance de l'année universitaire 2021-22 en remerciant les membres du Conseil pour leur investissement pour l'UFR. Il sait que certaines personnes sont très sollicitées par ailleurs pour des réunions diverses, commissions et groupes de travail. Il ajoute que si les débats en séance ont parfois été vifs, ils ont toujours été constructifs.

Le directeur remercie les élu.e.s étudiant.e.s qui quittent l'UFR pour leur participation à la vie collective. Les démissions de plusieurs élu.e.s sont attendues et entraîneront donc des élections partielles à l'automne.

Le calendrier des Conseils d'UFR et des différentes Commissions pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2022-23 n'est pas encore finalisé puisque le calendrier de l'UP n'est pas connu. Il sera transmis par courriel le plus rapidement possible.

**Le responsable des services,  
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,  
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,  
Jean Louis YENGUÉ**



